



Annexe 3: PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSÉ

Juan Manuel Buergo Gómez

Devise : « Les langues diffèrent, mais c'est toujours le même serrement de main, la même cordialité fraternelle, et nous pouvons nous reconnaître au même signe que les premiers chrétiens : « Voyez-vous comme ils s'aiment »!". Frédéric Ozanam, Pise 1853.

Notre Règle nous dit que "le Président Général personifie l'unité de la Société dans le monde". Si je suis élu comme leader serviteur, je chercherai à développer fidèlement cette unité grâce à une équipe qui travaillera à la croissance spirituelle de nos membres et à la défense de la Règle.

Mes priorités stratégiques sont ancrées dans la Règle de la SSVP, qui est le fondement de notre unité et de notre amitié.

La Règle nous dit : "Les vincentiens sont appelés à cheminer ensemble vers la sainteté"

- 1) Mettre en place un programme mondial visant à nous fortifier spirituellement qui sera appelé "Grandir ensemble dans la foi". Ceci en vue de la canonisation prochaine de F. Ozanam.
- 2) Promouvoir un climat dans lequel la prière, l'action et le don de soi par amour sont inséparables de la formation et du fonctionnement de nos Conférences.
- 3) Encourager le second réseau de charité correspondant à la charité vécue entre nous, les membres et qui était pratiquée par nos fondateurs. Il est basé sur la cordialité fraternelle et favorise une croissance saine de nos Conférences.
- 4) Poursuivre le travail de la Commission Historique. Créer une bibliothèque numérique, au service de tous les pays, contenant les œuvres vincentiennes les plus intéressantes.

La Règle nous dit que le bienheureux Frédéric Ozanam "rêvait d'enserrer le monde dans un réseau de charité et de justice"

- 1) Instituer une fois par an et dans une ville emblématique de chaque continent, une journée internationale vincentienne qui soit un événement de répercussion mondiale, visant à mieux faire connaître la Société de Saint-Vincent de Paul et son action sociale et à collecter des fonds.
- 2) Renforcer notre présence dans les organismes internationaux et renforcer la communication externe.
- 3) Évaluer les besoins des Conseils nationaux afin que le Conseil général puisse mieux les servir.
- 4) Renforcer le soutien aux projets internationaux d'action sociale vincentienne. Encourager les jumelages.
- 5) Rechercher la collaboration de l'Eglise et d'autres institutions associées en vue de la création de nouvelles Conférences.
- 6) Poursuivre la mise en place d'accords de collaboration avec les autres institutions afin d'obtenir plus de portée et d'efficacité dans le travail commun, dans l'accomplissement des objectifs de la SSVP.

La Règle dit : "Les jeunes Vincentiens permettent à la Société de rester jeune. Ils portent un regard neuf sur le monde et souvent, ils voient bien au-delà des apparences"

- 1) Encourager la présence des jeunes Vincentiens dans les événements et les activités locales et internationales.
- 2) Organiser des échanges internationaux pour soutenir les missions Vincentiennes locales.
- 3) Maintenir et promouvoir la Journée de la jeunesse vincentienne en prévoyant un budget et une collecte pour financer les activités des jeunes.

Dans la Règle nous lisons : "Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, la Société s'efforce constamment de se renouveler et de s'adapter aux conditions changeantes des temps"

- 1) Instaurer une équipe chargée d'explorer des moyens créatifs de financement - que ce soit par le biais de mini-subventions ou de subventions - permettant aux Conseils et aux Conférences de répondre à l'évolution des types de pauvreté auxquels ils sont confrontés et de collecter des ressources leur permettant de financer leurs initiatives.
- 2) Modifier le rapport annuel du CGI en présentant, à titre d'information, le cumul des comptes annuels de tous les Conseils nationaux afin de faire apparaître le poids global que représente la SSVP dans le monde, d'accroître sa crédibilité et d'être ainsi en capacité de demander un plus grand soutien, qu'il soit d'ordre financier ou d'un autre ordre.
- 3) Moderniser le système des archives et la procédure de demande d'agrégation utilisés au siège du CGI.
- 4) Réexaminer et, si nécessaire, modifier les statuts internationaux, pour améliorer la gouvernance et l'unité de la SSVP.